

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026/13

Objet : « Accompagner la dynamique trufficole »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 02 février 2026 validant la programmation pour l'année 2026,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Accompagner la dynamique trufficole** » est arrêté comme suit :

Dépenses	TTC €	Recettes	€
Formations scientifiques et techniques	1 800 €	Région AURA	1 250 €
Sensibilisation du jeune public	690 €	CD 38	1 000 €
		Autofinancement	240 €
Total	2 490 €	Total	2 490 €

Article 2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 10 mars 2026

Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON

